

Commissaires de justice

Tous les mercredis

14h - 17h

04.68.25.03.31 / 04.68.11.42.95

Conciliateurs de justice

Tous les mardis

9h - 12h / 14h - 17h

clgconciliateurdejustice@gmail.com

France Victimes 11 Carcassonne

2e et 4e mardis du mois

9h - 12h

04.68.25.30.78

direction.fv11@gmail.com

Institut de Médiation de l'Aude

04.68.47.27.06

Protection judiciaire de la jeunesse

04.34.22.27.80

dtppj-perpignan@justice.fr

Carcassonne Ordre des avocats

Barreau de Carcassonne

04.68.25.86.29

secretariat@avocats-carcassonne.fr

Service pénitentiaire

d'insertion et de probation de l'Aude

04.68.72.65.63 / 04.68.11.22.82

Union Départementale des

Associations Familiales 11

2e et 4e mardis du mois

9h - 12h / 14h - 17h

04.68.90.14.24

secretariat-direction@udaf11.org

Horaires

Lundi

9h-12h / 14h-17h

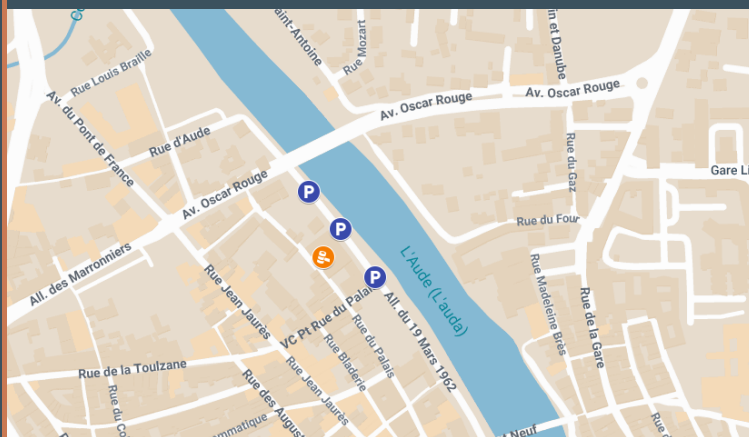
Mardi

9h-12h / 14h-17h

Mercredi

9h-12h / 14h-17h

Localisation



18 Rue du Palais, 11300 Limoux

Parking Berges de l'Aude

Contacts

☎ 04.68.31.75.76

✉ mjd@limoux.fr



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Qu'est ce que la MJD ?

La **Maison de Justice et du Droit** de Limoux est un service du Tribunal Judiciaire de Carcassonne, placé sous l'autorité du Président du tribunal judiciaire et du Procureur de la République près ce tribunal. Son fonctionnement repose sur un partenariat avec la Commune de Limoux.

Mission

La **Maison de Justice et du Droit** est un lieu de proximité. Elle informe, oriente et accompagne gratuitement les habitants dans leurs démarches juridiques et administratives. Vous pouvez y rencontrer différents professionnels pour obtenir des conseils, être aidé dans la résolution de conflits ou mieux connaître vos droits et vos obligations, en toute confidentialité.

Pour qui ?

Elle accueille et accompagne les particuliers, salariés, employeurs, parents, locataires, propriétaires, victimes, auteurs d'infractions, associations et professionnels. Les permanences et les services proposés sont gratuits, confidentiels et accessibles sans condition de ressources à toute personne résidant sur le territoire.

Pourquoi ?

La **Maison de la Justice et du Droit** de Limoux a pour mission de rapprocher la justice des citoyens et de faciliter l'accès au droit. Il s'agit d'un service totalement **GRATUIT**.

Chacun peut y obtenir :

- une information juridique, ou
- un accompagnement dans ses démarches
- être orienté le service ou l'organisme le plus adapté à votre situation (un professionnel compétent ou une association lors d'une permanence)
- trouver une solution amiable à un différend lorsque cela est possible.

Comment prendre rendez-vous ?

A l'accueil de la Maison de Justice et du Droit, ce sont les agents de la commune de Limoux qui vous renseigneront.

Pour prendre rendez-vous avec l'un des intervenants assurant une permanence, vous pouvez contacter l'accueil :

- Par téléphone : **04.68.31.75.76**
- Par courriel : [**mjd@limoux.fr**](mailto:mjd@limoux.fr)
- En vous rendant sur place : pendant les horaires d'ouverture.

L'agent d'accueil vous renseignera sur les permanences proposées. Il pourra également vous orienter vers l'interlocuteur le plus adapté à votre situation.

Permanences

Agence départementale d'information sur le logement

1er et 3ème lundis du mois
9h - 12h / 14h - 17h
04.68.11.56.20
info@adil.fr

Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte

Tous les mercredis
9h - 12h / 14h - 17h
04.68.11.92.20
contact@adsea11.fr

APAM 11

Association de protection juridique et d'Accompagnement social des Majeurs

1er mardi du mois
9h - 12h
04.68.74.72.00

Conseil départemental de l'accès au droit de l'Aude

1er et 3e lundis du mois
14h - 17h
aude.cdad@gmail.com

Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de l'Aude

3e mardi du mois 9h -
12h / 14h - 17h
04.68.72.47.37
carcassonne@cidff.fr

Chambre des Notaires de l'Aude

04.68.25.67.08
chambre.aude@notaires.fr